MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

N° 02/2020

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIEL AUDIO-VISUEL ET INFORMATIQUE

Le présent règlement comprend 6 pages et vaut cahier des clauses administratives et techniques particulières

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- ACHETEUR PUBLIC

Pouvoir adjudicateur : Lycée Polyvalent de Balata 97351 MATOURY
Tél : 05 94 35 07 83
Courriel : ce.9730514w@ac-guyane.fr

Représenté par : M. Marc TAILLANDIER
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Polyvalent de Balata

B - MARCHE N° 02/2020 du 28 Septembre 2020

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

La consultation porte sur la fourniture et l'installation de matériel audio-visuel et informatique pour le lycée polyvalent de Balata. Elle est soumise aux dispositions des articles du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Article 2 : Forme du marché

Le présent marché est un marché à bons de commande **avec une quantité minimale garantie.**
Il est composé de 2 lots distincts :
Lot n°1 : Matériel audio-visuel (vidéoprojecteurs) et installation comprenant le câblage informatique
Lot n°2 : Matériel informatique fixe et mobile

Les candidatures peuvent concerner un ou deux lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

Article 3 : Contenu des offres

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs ci-dessous. **Il devra s'engager sur un prix ferme de fourniture des équipements pour la durée du marché fixée à 6 mois à compter de sa date d'exécution.**

Article 4 : Descriptif des offres

Le fournisseur retenu aura à sa charge toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de sa mission.

Cela comprend :
- La fourniture de la totalité des équipements
- L'emballage
- Le transport, les formalités de transit et de douane
- La livraison et l'installation sur site
- Le déballage, le contrôle de la conformité qualitative et quantitative
- L'installation sur site comprenant la fourniture des connectiques et le câblage informatique des équipements jusqu'à la mise en fonctionnement, l'installation de système anti-vol.
- L'évacuation des déchets.

NB : Toutes les spécifications techniques relatives à l'équipement informatique et audiovisuel mentionnant une marque de fabrique ou de commerce, des noms commerciaux, de modèles ou de types particuliers s'entendent accompagnées des termes : « ou équivalent ».

4.1 VIDEOPROJECTEURS – LOT 1

4.1.1 Vidéoprojecteurs

VIDEOPROJECTEUR	Quantité minimum de commande	Quantité pour offre
Caractéristiques Résolution WXGA de 1280 * 800 min Compatible full HD Contraste 20 000/1 min Ports VGA/DVI/HDMI Durée de vie des lampes 5000H/10000H min Connection WIFI/BLUETOOTH (optionnel) Câblage informatique et sécurité Câbles VGA, HDMI et DVI : 5 m Goulotte Câble antivol 2 m Fixation sur support existant	11	15

4.1.2 Installation des vidéoprojecteurs et travaux de câblage des équipements

Une visite du site s'impose avant toute remise des offres. Prendre R.V. avec M. BONNOT au 06 94 48 05 90 qui remettra une attestation de visite.
L'offre du candidat devra détailler le coût et le délai d'installation des vidéoprojecteurs et préciser le délai de garantie des équipements.

4.2 EQUIPEMENT INFORMATIQUE – LOT 2

4.2.1 Classe mobile

4.2.1.1 Classe mobile pour 16 (15 élèves + enseignant)

CLASSE MOBILE	Quantité minimum de commande	Quantité pour offre
Caractéristiques Armoire de rangement pour 15 PC portables (15") + 1PC prof Processeur i5 Disque dur 512 Go, 8Go RAM, Ethernet, WIFI/AC/Bluetooth Autres fournitures Boitier d'alimentation, prise parafoudre Prise RJ45 pour intégration à un réseau, 1 tablette multifonctions 1 espace de rangement libre Routeur borne WIFI Logiciel de classe mobile NET SUPPORT SCHOOL 16 licences Garantie minimale : 2 ans	2	3

4.2.2 Postes informatiques

4.2.2.1 Stations de travail LENOVO

POSTES INFORMATIQUES		Quantité minimum de commande	Quantité pour offre
Caractéristiques Processeur i3 Disque dur 250 Go Mémoire 4 Go Ecran 22" IIYAMA Port VGA/HDMI, Ethernet Windows 10 Professionnel 64 bits Souris et clavier filaire Garantie minimale : 2 ans		40	50

Article 5 : Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 6 : Mise en œuvre et durée du marché

Le délai d'exécution des prestations est fixé au **15 février 2021 pour le lot 1** et au **15 janvier 2021 pour le lot 2**. L'exécution du marché se fera par bons de commande et ne pourra excéder la durée du marché. La durée du marché est fixée à **6 mois** à compter de sa date d'exécution.

Article 7 : Retrait des consultations

Les dossiers de consultation peuvent être téléchargés aux adresses internet suivantes :

- Site du lycée (www.lyc-balata.org) rubrique marchés publics
- AJI (www.aji-france.com)

Article 8 : Présentation des offres

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).
Seules les candidatures présentant les capacités professionnelles, économiques, financières et techniques, en application de l'article R2142 du code de la commande publique, seront prises en compte.

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Cahier des Clauses techniques et particulières
- Une offre (article 4 du présent document)
- Un devis pour chaque lot sur la base des quantités demandées
- Un engagement du soumissionnaire selon lequel il est à jour des cotisations sociales, des impôts et qu'il est assuré
- L'attestation de visite du site

Article 9 : Garanties

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie de 3 ans minimum.
Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

Article 10 : SAV

Le service après-vente devra intervenir sur place ou offrir toute autre possibilité avec les délais et conditions.

Article 11 : Prix et rythme des paiements

➢ Nature des prix

Les prix sont unitaires.

➢ Forme des prix

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Ils s'entendent franco de port matériels livrés à domicile. Négociations possibles.

Article 12 : Conditions d'envoi

Par courriel sous double dossier de sauvegarde dans les formats largement disponibles ou remis contre un récépissé.

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :
Lycée polyvalent Balata
Service gestion
Lieu dit Balata
97351 MATOURY

Courriel : gestion.9730514w@ac-guyane.fr

Les plis devront comporter l'intitulé du marché :
« FOURNITURE DE MATERIEL AUDIO-VISUEL ET INFORMATIQUE POUR LE LYCEE POLYVALENT DE BALATA lot N° » et la mention « ne pas ouvrir ».

La date limite de réception des offres est fixée au : **30 octobre 2020 à 17h (heure locale)**

Article 13 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Les offres non conformes à la consultation seront éliminées.
L'attribution sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement sur 100 points.

La valeur technique (fonctionnalités, ergonomie, adaptabilité)	20 points
Le prix du matériel	40 points
Délais d'installation sur site et durée de garantie	30 points
SAV	10 points

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble pouvant comprendre une discussion sur la base des propositions remises. Au terme de ce classement des offres, celle économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Les soumissionnaires non retenus seront informés conformément à l'article R2181-2 du code de la commande publique.

Article 14 : Mode de règlement du marché

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique.

Article 15 : Renseignements complémentaires

1) Renseignements administratifs
   Courriel : gestion.9730514w@ac-guyane.fr

2) Renseignements techniques
   M. BONNOT Email : julien.bonnot@ac-guyane.fr

.

Article 16 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 17 : Conditions de résiliation

En cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou le refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, peut entraîner, par décision du pouvoir adjudicateur, la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire.

Article 18 : Voies et délais de recours

Tout recours lié à l'application des clauses du précédent règlement devra être porté devant le tribunal administratif compétent pour le secteur concerné.

Le pouvoir adjudicateur, Proviseur

Le Proviseur

Marc Taillandier

Le soumissionnaire

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation de ce marché, que je déclare accepter sans modifications ni réserves, je m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Fait à , le

Je soussigné (e) .....

Signature

Agissant pour le compte de la société .....

Cachet